

---

[Imprimer](#)

## **L'opération Charenton-Bercy achève sa concertation**

Image

---

**Le deuxième “forum du projet” Charenton-Bercy, qui s’est tenu le 8 avril, a constitué un temps fort du cycle de concertation qui doit s’achever en mai, et viendra alimenter le projet final prévoyant de développer 360 000 m<sup>2</sup> de constructions.**

“Il s’agit d’une opération d’aménagement urbain qui transformera le quartier en un site innovant et durable”, rappelle Grand Paris Aménagement qui pilote l’opération. Le projet doit permettre à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne) de développer, sur 360 000 m<sup>2</sup>, son attractivité économique, environnementale, résidentielle, urbaine et culturelle à l’échelle du Grand Paris, et de renforcer la qualité de vie de ses habitants.



Charenton-Bercy vise également à créer une nouvelle passerelle en interconnexion avec la Seine et de nouvelles liaisons, notamment avec le prolongement de la rue Baron Le Roy située à Paris, ainsi qu’à agrandir la passerelle Valmy vers le bois de Vincennes. Une tour de grande hauteur (180 m) conçue par les architectes de SOM est également au programme.

Dans le détail, 60 % des surfaces seront dédiées à l’activité économique, avec plus de 166 000 m<sup>2</sup> de bureaux et d’activités et 61 000 m<sup>2</sup> consacrés aux commerces et à l’hôtellerie. 40 % du projet seront des espaces de vie, dont 1 000 logements (30 % de sociaux), des résidences spécialisées (étudiants, seniors, etc.), des nouveaux équipements (crèche, école, etc.) et des espaces publics et verts.

---

## Travaux à partir de 2021

Un an après le choix du groupement piloté par UrbanEra-Bouygues immobilier pour mener cette opération d'aménagement urbain, puis la désignation en novembre de l'équipe composée d'Ateliers 2/3/4, d'Arcadis, d'Arep et d'Urban water pour la réalisation des études de conception urbaine et paysagère, les partenaires ont signé, le 6 février 2019, le protocole d'engagement pour la mise en œuvre de l'opération.

Les études par l'équipe d'architectes, urbanistes et paysagistes et l'instruction des étapes administratives et réglementaires obligatoires vont être menées jusqu'en 2021, permettant de lancer alors les marchés de maîtrise d'œuvre. La phase de travaux débutera ensuite et doit s'étendre jusqu'à 2030.

[Plus d'informations sur la consultation sur le projet Chanrenton-Bercy](#)